

LA MINUSCA RAPPELLE LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT CENTRAFRICAIN DANS LA PROTECTION DES CIVILS

La MINUSCA a rappelé mercredi à Bangui que la protection des civils est de d'abord de la responsabilité de l'État centrafricain, tout en réitérant son appui aux efforts des autorités nationales dans ce sens. « Les efforts de la MINUSCA viennent en appui à ceux des autorités centrafricaines, qui ont la responsabilité première de protéger les civils », a déclaré mercredi le conseiller principal en matière de Protection des civils à la Mission onusienne, Koffi Edem Wogomebou.

Selon le conseiller principal, qui s'exprimait lors de la conférence de presse hebdomadaire de la MINUSCA, les efforts conjugués Mission-autorités centrafricaines ont déjà porté des fruits « même si des efforts restent encore à déployer », et a notamment cité le dialogue avec les groupes armés initié par le Président de la République, les patrouilles conjointes avec les Forces de sécurité intérieures, le lancement du programme DDR et l'appui à la restauration de l'autorité de l'Etat.

Le Conseiller principal a souligné que la protection des civils est basée sur trois piliers à savoir « le dialogue et l'engagement, la protection physique et la création d'un environnement protecteur », qui doivent être menés ensemble. « Selon son mandat, la Mission est autorisée à prendre tous les mesures nécessaires pour assurer la protection des civils immédiatement menacés de violences physiques particulièrement les femmes et les enfants touchés par le conflit armé », a précisé le conseiller spécial.

De son côté, le porte-parole de la MINUSCA, Vladimir Monteiro, est revenu sur l'intervention lundi à New York, du Représentant spécial du Secrétaire général à la session du Conseil de Sécurité de l'ONU sur la République Centrafricaine (RCA), au cours de laquelle il a évoqué la situation sécuritaire et la mission de la MINUSCA, et a plaidé pour l'engagement continu du Conseil, en vue des efforts de stabilisation à long terme et de développement du pays RCA.

Le porte-parole a également annoncé que la MINUSCA a récemment désigné Natalie Ben Zakour Man comme défenseur pour les droits des victimes, conformément au rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur les dispositions spéciales sur les abus et exploitations sexuels. Natalie Ben Zakour Man exerce actuellement les fonctions de conseiller pour la protection des enfants auprès de la Mission.

Les autres points abordés lors de la conférence de presse ont porté sur le début de l'atelier sur la Réforme du secteur de sécurité, en présence notamment du Représentant spécial adjoint, dans le cadre de l'appui de la MINUSCA à ce processus. Le porte-parole a rendu

MINUSCA du 2 au 7 novembre 2017, et qui s'élèvent 66 pour au moins 90 victimes. Il a également réitéré la condamnation par la MINUSCA, des messages d'incitation à la haine et à la division parus dans certains organes de presse centrafricains.